

Le commissaire aux comptes et l'analyse de données

Fiche de la commission informatique

OBJECTIF :

Présenter l'intérêt pour les CAC de mener une analyse de données dans le cadre de leurs missions d'audit

SOMMAIRE :

1. Pourquoi parler d'analyse de données ?
2. Quelles données analyser ?
3. Pourquoi mener de telles analyses ?
4. Quelles sont les caractéristiques des logiciels d'analyse de données ?



Pourquoi parler d'analyse de données ?

Les évolutions techniques et législatives de ces dernières années ont permis une **dématérialisation de plus en plus importante au sein des entreprises**, cette dernière concernant l'ensemble des systèmes d'informations, dont ceux concourant à l'élaboration de l'information financière.

Or, l'élaboration de documents comptables et financiers (états financiers, liasse fiscale, reporting...) est le **résultat de l'agrégation**

d'un ensemble de données individuelles. Afin de garantir la **qualité de l'information financière globale**, le commissaire aux comptes se doit d'**aller jusqu'à la validation des données élémentaires.**

Afin de garantir la qualité de l'information financière globale, le commissaire aux comptes se doit d'aller jusqu'à la validation des données élémentaires.



Quelles données analyser ?

D'un point de vue informatique, une donnée est une représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à faciliter son traitement. Elle est matérialisée par 3 composantes : un nom (ou identificateur), un type et une valeur.

Les techniques d'audit assistées par ordinateur sont à la disposition du commissaire aux comptes pour analyser les données de l'entreprise, parallèlement aux techniques de sondages sur les procédures :

- Elles sont utilisées pour quantifier un risque ayant fait l'objet d'une évaluation de niveau modéré ou élevé, sachant qu'il est fortement déconseillé d'entreprendre une analyse de données sans étude du contrôle interne préalable ;
- Elles permettent de vérifier les calculs effectués par les systèmes de l'entreprise, mais également d'effectuer d'autres travaux sur les données :
 - Contrôles d'exhaustivité,
 - Rapprochement ligne par ligne entre différents fichiers,
 - Recherche de doublons,
 - Extraction d'anomalies d'un fichier...

03

Pourquoi mener de telles analyses ?

De nos jours, la question à se poser n'est plus de savoir quels sont les avantages à mener de telles analyses, tant ces analyses deviennent incontournables. La question serait plus : quels sont les risques encourus par le commissaire aux comptes qui ne les réalise pas ?

Pour y répondre, voici quelques implications issues de l'utilisation des techniques d'audit assistées par ordinateurs :

- permettre l'obtention d'éléments probants dans un environnement dématérialisé,
- dépasser le stade du sondage dont l'exploitation est toujours délicate compte tenu des difficultés de mise en œuvre et de la non exhaustivité des contrôles,
- identifier systématiquement toutes les anomalies répondant aux critères de sélection et / ou de calcul retenus,
- procéder à des traitements par simulation pour mesurer l'impact de changements de méthode,
- aborder des contrôles fastidieux et complexes sur des populations nécessitant un nombre de calculs difficilement réalisables par une approche manuelle.

Notons que de telles analyses s'intègrent parfaitement dans le cadre de la prise en considération de la possibilité de fraudes édictée par la NEP-240, et qu'elles sont menées par l'administration fiscale (BVCI) à l'occasion des contrôles des comptabilités informatisées.

La question est "quels sont les risques encourus par le commissaire aux comptes qui ne réalise pas ces analyses de données ?"

04

Quelles sont les caractéristiques des logiciels d'analyse de données ?

Un tableur traditionnel (de type Excel) permet de réaliser un certain nombre de travaux d'analyses de données (par importation des données du client).

Cependant, l'utilisation d'un logiciel spécifiquement dédié aux analyses de données permet de mieux maîtriser les aspects suivants :

- La volumétrie : les logiciels permettent de traiter des bases de données de taille quasi-illimitée ;
- La traçabilité : le système garde en mémoire toutes les opérations effectuées sur le fichier, permettant d'expliquer la méthode de traitement et de disposer d'une piste d'audit ;
- L'intangibilité des données : une fois intégrées dans le logiciel, les données ne peuvent absolument pas être modifiées ;
- La reprise et la conversion des données : possibilité de traiter un grand nombre de formats de données ;
- La facilité d'utilisation : le travail sur les données est facilité grâce à l'existence de quelques commandes permettant d'exécuter la plupart des traitements ;
- L'automatisation des travaux récurrents : la possibilité de mettre en place des programmes standardisés permet de gagner en productivité.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

Consulter le portail à l'adresse :

www.cncc.fr rubrique

[Documentation > Département](#)

[Informatique > Publications de la](#)

[commission informatique](#)